

**MISE A JOUR DU GUIDE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE DE L'EPORA**

Le soussigné

Jean GUILLET, Directeur Général de l'Établissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), ayant son siège 2 Avenue Grüner – CS 32902, 42029 Saint-Etienne Cedex 1,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Établissement public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes, nommé à cette fonction par arrêté du Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et du Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme le 12 février 2010 et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu des délibérations n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009 et n°13/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014.

Vu le décret modifié n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics,

Vu le Décret modifié n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics,

Vu la délibération n° 09/10 du Conseil d'Administration du 22 avril 2009,

Vu la délibération n°14/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014 mettant à jour le cadre des procédures d'achat de l'Établissement,

Vu le Décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,

Vu le Décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique,

Décide que les documents composant le guide de la commande publique sont mis à jour, en conséquence du Décret 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique :

- Un Règlement Interne des Achats - version du 11/01/2016,
- Un tableau « Procédures d'achat de l'EPORA » - version du 11/01/2016,
- Un tableau « Marchés subséquents » - version du 11/01/2016,
- Trois tableaux de procédures internes de passation des achats de l'Établissement soumis au Code des marchés publics dans leur version du 11/01/2016.

Décide que les documents précités seront applicables à compter du 11 janvier 2016 et que la décision n°15-019 est abrogée.

A Saint-Etienne,
Le 11 janvier 2016

**Le Directeur Général
Jean GUILLET**

